

Projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités et jetons de présence des membres du conseil d'administration de l'établissement public « Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport »

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

I. Remarques générales

Le Syndicat de villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre des Sports de l'avoir demandé en son avis, par courrier du 21 juillet 2025, au sujet du projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités et jetons de présence des membres du conseil d'administration de l'établissement public « Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport ».

Le projet de règlement grand-ducal fixe les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration de l'initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport, tel que prévu à l'article 3, paragraphe 9 du projet de loi n°8611 portant création de l'établissement public « Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport » et modifiant : 1° la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport ; 2° la loi du 29 juillet 2023 portant création de l'INAPS.

Le SYVICOL n'a pas de remarque particulière à formuler et marque son accord avec le projet de règlement grand-ducal sous revue.

Adopté unanimement par le comité du SYVICOL, le 15 décembre 2025